

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants :17
Voix favorables : 17
Voix défavorables :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/02/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-32

portant avis relatif à relative à la nomination de Monsieur KIM Jihyun en qualité d'enseignant invité

Vu le décret 85-773 du 17 juillet 1985,

Vu le décret 2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les EPSCP,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, rends l'avis suivant :

Il approuve les dispositions exposées ci-après :

Article 1^{er} : Le Conseil d'administration émet un avis favorable à la proposition de nomination de Monsieur KIM Jihyun, professeur associé à l'université Sungkyunkwan (Corée du Sud), en qualité de professeur invité, pour une durée d'un mois et demi.

Article 2 : Le financement de cette position est imputé sur le budget de l'EUR Chess (CC : 7021F17001, eotp 18CHESS2-EX).

Il sera rémunéré par référence à l'indice brut 1027.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de région académique Occitanie. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le président du conseil d'administration,

Jean-Brice DUMONT
DocuSigned by:

